

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, sont présents **en vidéoconférence** les conseillères et conseillers : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Le conseiller Jean-Pierre Beaudoin est absent.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 9 h 13 heures.

2021-04-073 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021;

3.2 Séance extraordinaire du 5 mars 2021.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Pavage d'asphalte – réfection de chemins;

5.2 Marquage de la chaussée.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2021.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

8.1.2 Embauche d'un coordonnateur pour le Service d'animation estivale (SAE) – été 2021;

8.1.3 Embauche d'une responsable des comportements pour le Service d'animation estivale (SAE) – été 2021;

8.1.4 Embauche d'un animateur en chef pour le Service d'animation estivale (SAE) – été 2021;

8.1.5 Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023;

8.1.6 Souper bénéfique pour la Dysphasie-Estrie par Créations Jade;

8.1.7 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet – Redressement et Accélération;

- 8.1.8 Proclamation de la promotion de la santé mentale du 3 au 9 mai;
- 8.1.9 Renouvellement de l'offre de services de Desjardins;
- 8.1.10 Lettre d'entente dossier Jean-François Veilleux.

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du 2^e projet de Règlement d'urbanisme numéro 677

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 3 mai 2021 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2021-04-074 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2021-04-075 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MARS 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 9h 25)

Monsieur Olivier Simard (par écrit) :

- Est-ce possible que le Conseil réitère envers les fonctionnaires municipaux que la Municipalité doit promouvoir le développement des activités agricoles; qu'ils doivent faire respecter la réglementation municipale et axer leurs actions afin de mettre en valeur les secteurs agricoles et forestiers?

- Nous demandons de considérer abrogé l'article 16.54 du règlement ou de le modifier afin de permettre la transformation reliée à l'agriculture en zone agricole.
- Dans le règlement de zonage de la municipalité nous demandons de modifier l'article 8.13 Exception à l'égard des bâtiments agricoles afin d'y inclure en plus des zones A et RU les zones d'îlots déstructurés lorsque le bâtiment accessoire est situé à plus de 50 m de la rue.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 35.

5.1

2021-04-076 PAVAGE D'ASPHALTE – RÉFECTION DE CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 4 soumissions pour le pavage d'asphalte;

<u>Prix TM pour :</u>	<u>30 TM</u>	<u>300 TM</u>	<u>50 TM</u>	<u>Total</u>
• Pavage Garneau	220.00 \$	161.00 \$	170.00 \$	63 400 \$
• Pavage des Cantons	214.00 \$	164.29 \$	167.50 \$	64 082 \$
• Pavage Estrie Beauce	175.00 \$	175.00 \$	175.00 \$	66 500 \$
• Sintra	341.57 \$	180.78 \$	370.38 \$	83 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du pavage d'asphalte à l'entreprise Pavage Garneau au coût approximatif de 63 400 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2021-04-077 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE:

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous devons refaire les lignes de rues à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissions pour le marquage de la chaussée;

	<u>Coût total</u>
• Marquage Traçage Québec	13 890.00 \$
• Ligne Maska	19 830.75 \$
• Lignco	32 515.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du marquage de la chaussée à l'entreprise Marquage Traçage Québec au coût approximatif de 13 890.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-355-00-640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2021 et en fait la lecture.

2021-04-078

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 avril 2021 au montant de 219 250.61 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

- Donne de l'information, rien de spécial au mois de mars et je vous invite à consulter les procès-verbaux sur internet pour obtenir de l'information au sujet de Valoris et de la MRC.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - Une assemblée générale annuelle du Transport de personnes HSF ; La relocalisation sera à East Angus. Nous avons déjà un terrain. Nous sommes à la recherche de conducteurs, de répartiteurs et d'un assistant à la direction ;
 - Nous sommes beaucoup impliqués au niveau de la vaccination.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - La voirie, nous donnerons à contrat le marquage de la chaussée et le pavage ;
 - Les soumissions pour achat de gravier arriveront au courant de la semaine prochaine ;
 - Nous sommes à finaliser l'inspection des réseaux ;
 - La benne du camion 10 roues sera installée prochainement ;
 - Une rencontre technique aura lieu la semaine prochaine au sujet du Domaine Blais. Nous prévoyons demander des soumissions le 15 avril prochain ;
 - Le devis de déneigement est prêt. L'ouverture des soumissions est prévue le 29 avril prochain. Nous y allons avec une option 3 ans et une option 5 ans ;
 - PAVL volet Redressement, nous déposerons une demande pour le chemin Spring ;
 - Une nouvelle camionnette pour l'employé d'entretien des bâtiments ;
 - Le balai de rue commencera prochainement ainsi que le fauchage des fossés ;
 - Une économie de 2200 \$ par rapport au budget avec une nouvelle entente pour l'abat-poussière ;
 - Des essais avec une machine à réparer des fissures ;
 - La Régie incendie, nous préparons des grilles de besoins pour changer des camions ;
 - Les statistiques de la Régie incendie ; East Angus 4 incidents, 3 à Ascot Corner, 7 à Westbury et 2 sorties pour les mâchoires de vie.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, le journal communautaire a félicité le groupe de parents de l'école pour l'organisation du carnaval en bulle classe. Il y avait une

belle programmation et la municipalité a également été remerciée par les organisateurs pour sa contribution.

- Nous sommes à préparer le Service d'animation estivale (SAE). Les choses vont bon train. Nous serons en mesure de pourvoir tous nos postes ;
- La programmation du printemps, ça regarde assez bien avec les contraintes sanitaires ;
- La directrice travaille sur les projets de financement et aménagement ;
- Nous avons eu une rencontre du volet 3 du PAI ;
- Le prochain journal communautaire rendra hommage aux organismes qui font la différence. La mairesse a écrit un article à ce sujet.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'urbanisme, nos employés sont très occupés avec les demandes de permis. Nous avons plus de demandes que par le passé. Nous avons plusieurs projets à étudier.

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie incendie, nous avons eu une rencontre au début du mois de mars. La prochaine rencontre sera mardi prochain ;
 - Une rencontre du PAI 2 le mois dernier ;
 - Le volet juridique et des questions en droit du travail.

8.1.1

2021-04-079 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2020-2021 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2021-2022 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2021-04-080 EMBAUICHE D'UN COORDONNATEUR POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2021 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste de coordonnateur pour le service d'animation estivale pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Guillaume David au poste de coordonnateur pour le Service d'animation estivale selon l'échelle salariale établie par le Conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-04-081 8.1.3 **EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DES COMPORTEMENTS POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste de responsable des comportements pour le Service d'animation estivale pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de madame Élodie Plante au poste de responsable des comportements pour le Service d'animation estivale selon l'échelle salariale établie par le Conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-04-082 8.1.4 **EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR EN CHEF POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2021 :**

CONSIDÉRANT QU' avec les obligations en lien avec la pandémie Covid-19, plus de supports aux animateurs est nécessaire au bon déroulement du Service d'animation estivale pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste d'animateur en chef pour le Service d'animation estivale pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Valrik Roy-Tremblay au poste d'animateur en chef pour le Service d'animation estivale selon l'échelle salariale établie par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-04-083 8.1.5 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2023 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-04-084 ^{8.1.6} **SOUPER BÉNÉFICE POUR LA DYSPHASIE-ESTRIE PAR CRÉATIONS JADE :**

CONSIDÉRANT QU' un souper bénéfique pour la Dysphasie-Estrie est organisé chaque année par Créations Jade;

CONSIDÉRANT QUE cette année, l'évènement se déroulera de façon virtuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que la mairesse, madame Nathalie Bresse soit déléguée afin de participer à cet évènement le 28 avril prochain et que le montant de 125.00 \$ par personne soit payé par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-04-085 ^{8.1.7} **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Jonathan Piché agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte et autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-04-086

8.1.8

PROCLAMATION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI :

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les **7 astuces pour se recharger** contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des **7 astuces**, « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte et proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à

participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale
RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2021-04-087 RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE DESJARDINS :

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler l'offre de services pour les services financiers de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à signer la nouvelle entente d'offre de services financiers de Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2021-04-088 LETTRE D'ENTENTE DOSSIER JEAN-FRANÇOIS VEILLEUX :

CONSIDÉRANT QUE lors de la négociation de la convention collective actuellement en vigueur, il a été convenu que le syndicat allait retirer le grief 2020-01 conditionnel à un versement de 800 \$ par la Municipalité à monsieur Jean-François Veilleux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise un paiement de 800 \$ à monsieur Jean-François Veilleux dans le cadre de la transaction et quittance tel que négocié lors de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

2021-04-089 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 677 :

CONSIDÉRANT QUE du 22 mars au 5 avril 2021, il y a eu une consultation écrite portant sur le premier projet de règlement numéro 677 visant à modifier le Règlement de zonage 642, ceci en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 1^{er} février dernier pour le règlement 677;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le second projet de règlement d'urbanisme portant le numéro :

- Règlement numéro 677 modifiant le Règlement de zonage numéro 642;

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la municipalité.

Le second projet de règlement est adopté sans modification suite à la consultation écrite qui a eu lieu du 22 mars au 5 avril 2021. Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance du site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 51)

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 51.

2021-04-090 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 51.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 3 mai 2021 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

